

**BÉNÉFICIAIRES**

* PME, ETI, GE

* Associations et acteurs publics

**FORME DE L'AIDE**

Subvention

**INTENSITÉ DE L'AIDE**

Jusqu'à 70%

des dépenses éligibles

**PÉRIODE**

Ouverture : 17/04/2024

Fermeture : 17/10/2024

FINANCEURS21 années
d'expérience150
Collaborateurs15 Mds€
de projets
financés
depuis 20138 bureaux
ouverts en
France

APPEL À PROJETS FONDS DE TRANSITION JUSTE (FTJ) BOUCHES-DU-RHÔNE

Les **territoires de Transition Juste** français sont ceux qui sont les plus impactés en termes de décarbonation et d'emplois pour restructurer les secteurs les plus émetteurs de CO2. En Région Sud, seul le département des **Bouches-du-Rhône** est concerné pour soutenir les **projets de transition écologique** des acteurs économiques.

QUELS PROJETS ?

Le Fonds de Transition Juste vise à soutenir des dépenses **d'investissements** (matériels, immobilier) et/ou de **R&D-Innovation** sur les thématiques suivantes :

1. Optimisation du cycle de la matière

- ↳ Démantèlement, tri, réemploi, recyclage et valorisation « matières » des déchets ;
- ↳ Écoconception de matières recyclées ou biosourcées ;
- ↳ Économie de la ressource.

2. Adoption d'un mix énergétique sobre, propre et compétitif

- ↳ Équipements et systèmes permettant la production, le stockage et l'usage ;
- ↳ Unités de production et stockage d'énergies à partir de sources renouvelables ;
- ↳ Réseaux de chaleur et/ou de froid à partir de sources renouvelables ;
- ↳ Efficacité énergétique des équipements et bâtiments industriels.

3. Innovation pour l'écologie industrielle

- ↳ Passer du prototype au produit de série : démonstration, développement du procédé dans l'industrie sur le territoire.

QUELS SOUTIENS ?

Les projets sélectionnés seront exclusivement soutenus en **subvention**, dont l'intensité pourra atteindre **70% des dépenses éligibles**.

L'appel à projets 2024 se clôturera le **17/10/2024**, dans la limite des budgets disponibles. Les projets les plus impactants en termes de décarbonation et de création/maintien d'emplois seront soutenus.

⚠ L'assiette de dépenses éligibles est de 500 000 € minimum par projet.

**Thomas
DURRIEU**Responsable
développement06 82 09 89 92
thomas.durrieu@abfdecisions.fr